

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CedexEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRESÉANCE DU 27 JUIN 2013

AFFICHÉ LE 3 JUILLET 2013

CC-130627-D2

Nombre de membres :

- En exercice	: 100
- Présents	: 86
- Absents	: 14
- Pouvoir	: 0

D- EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**CC-130627-D2 ELABORATION DU SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CARA**

L'an deux mil treize, le vingt-sept juin à neuf heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille treize, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président.

PRÉSENTS : Mmes et MM. :

- PRIOUZEAU Michel - BAUD Yvan - CUZIN Gérard	ARVERT
- FORGET Jean-Pierre (suppléant) - CORBE Henri	BARZAN
- BRÉMAUD Philippe	BOUTENAC-TOUVENT
- PRUVOST Claude - GAUVRIT Jean-Pierre - MENARD Claudette	BREUILLET
- GIRERD Maurice - RÉTAIL Gil	BRIE-SOUS-MORTAGNE
- CROCHET Danielle - LAGARDE Danielle - GRIOLET Noël Vincent	CHAILLEVETTE
- MASSE Anne-Marie - SAINTLOS Thierry	LE CHAY
- MOREAU Anne-Marie - CLEMENT Bernard	CHENAC-SAINT-SEURIN D'UZET
- MARTIN Olivier (suppléant) - GUÉRIN Michèle	CORME-ECLUSE
- HILLAIRET Daniel - CHAIGNEAULT Patricia - NAULEAU Christian	COZES
- GUILLAUD Roger - PETIT André (suppléant)	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- MARIÉ Michel	ÉPARGNES
- BARRAUD Vincent - GRAND Bernard	ÉTAULES
- LAVERGNE James - RICHARD Jean-Claude	FLOIRAC
- POURPOINT Bernard - MONEL Sylviane (suppléante)	GRÉZAC
- JONO Robert - RUFFIER René (suppléant) - JAHIEL Pierre (suppléant)	LES MATHES
- GUÉNANTIN Marie-Laure - COTTERRE Yvon - LE MORVAN Yannick	MÉDIS
- NEGRET Jean-François	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- TÉTAUD Annick (suppléante) - HALLARD Jacky (suppléant)	MORNAC-SUR-SEUDRE
- FAURE Jean-Louis - FRESSIGNÉ Théodore - CAILLON Michel	MORTAGNE-SUR-GIRONDE

- QUENTIN Didier - GIRAUD Bernard - PELTIER Marie-Noëlle	ROYAN
- BESSON Didier - WILLMANN Véronique - CIRAUD-LANOUE Eliane	
- SERVIT Michel - GUIARD Jacques	
- GOUGNON Lysiane - CHARRY Gilbert	SABLONCEAUX
- HERBERT Francis - AUBIJOUX Gilbert - BONMORT Jean-Pierre (<i>suppléant</i>)	SAINT-AUGUSTIN
- BOUFFARD Jean-Marc - FOURNIER Jean-Michel - BERNARD Eliane	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- PETIT Christian	
- BAUDIN Claude - THOMAS Bernard - AUCOUTURIER Fabienne	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- ROY Serge - GORIN Jacques - SAUMONEAU Jackie	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- RIFFAUD Josette - GUÉRIN Simone	SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
- ASFAUX Jean-Pierre (<i>suppléant</i>) - BILLY Robert - DANIAU Jean-Claude	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - ISNARD Eileen - GERVREAU Gérard	SAUJON
- ARCHAMBEAU Lionel	
- CARRÉ Michèle - LYS Gérard - LEBEAU Jean-Paul	SEMUSSAC
- LO DUCA François - RIVIÈRE Marc	TALMONT-SUR-GIRONDE
- TALLIEU Jean-Pierre - PATSOURIS François	LA TREMBLADE
- CORDONNIER Jean-Paul - CARRERE Danièle - CASERTA Alain	VAUX-SUR-MER

ABSENTS - EXCUSÉS : Mmes et MM. :

- PÉROCHAIN Yves - PELLETIER Jacky	ARCES-SUR-GIRONDE
- MAIGRE Robert (représenté par FORGET Jean-Pierre)	BARZAN
- LOIRY Huguette	BOUTENAC-TOUVENT
- MARIN Michel (représenté par MARTIN Olivier) - VILAIN Christophe	CORME-ECLUSE
- ROMEGOUS Patrice (représenté par PETIT André)	L'EGUILLE-SUR-SEUDRE
- MARTIN Gérard	EPARGNES
- GUINOT Serge	ETAULES
- de ROFFIGNAC Françoise (représentée par MONEL Sylviane)	GRÉZAC
- DEGORCE-DUMAS François Xavier (représenté par RUFFIER René)	LES MATHES
- SPITÉRI Guy (représenté par JAHIEL Pierre)	
- GILBERTO Roland - PENOT Dominique	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- SALLAFRANQUE Gilles (représenté par TÉTAUD Annick)	MORNAC-SUR-SEUDRE
- CHUSSEAU Jean-Marie (représenté par HALLARD Jacky)	
- SIMONNET Didier - FILOCHE Gérard - LABIA Jacques	ROYAN
- REVOLAT Pascal	
- GONTIER Joël	SABLONCEAUX
- PRÉAU Anne-Marie (représentée par BONMORT Jean-Pierre)	SAINT-AUGUSTIN
- de VILLELUME Martial (représenté par ASFAUX Jean-Pierre)	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- GUILLET Philippe	LA TREMBLADE

o o o o

Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry

o o o o

**AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013**

D- EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

CC-130627-D2 ELABORATION DU SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CARA

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2615-DRCTE-B2 du 31 octobre 2012 portant modification des statuts de l'Agglomération Royan Atlantique, parmi lesquels figure notamment, au titre des compétences obligatoires, « l'Equilibre Social de l'Habitat »,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-3125-DRCTE-B2 du 28 décembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2008-2013 de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique adopté en Conseil communautaire le 4 février 2008,

Vu l'article L.302-1 du Code de la construction et de l'habitation qui stipule qu'un Programme Local de l'Habitat « définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements »,

Vu l'article R.302-3 du Code de la construction et de l'habitation qui stipule que « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale décide d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat » et qu'il indique par la même délibération « les personnes morales qu'il juge utile d'associer » à son élaboration, ainsi que « les modalités de leur association »,

Vu l'avis favorable de la Commission « Equilibre social de l'habitat » réunie le 10 juin 2013,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

D É C I D E :

- **de prescrire** l'élaboration du second Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,

- **d'associer** à son élaboration:

Les 34 communes de la CARA ;
L'Etat ;

Les personnes morales suivantes :

*Le Conseil Régional de Poitou-Charentes ;
Le Conseil Général de la Charente-Maritime ;
L'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF) ;
La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;
La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime (CAF) ;
La Caisse Maritime d'Allocations Familiales (CMAF) ;
La Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA) ;
L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Charente-Maritime (ADIL) ;
L'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Poitou-Charentes (AROSH PC) ;
L'Association des fichiers partagés de la demande de logement social (AFIPADE),*

- **de consulter**, en fonction des besoins et des thématiques abordées lors de l'élaboration du PLH, les personnes ressources suivantes :

*L'Agence Régionale d'évaluation Energie Climat Poitou-Charentes (AREC) ;
Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE) ;
Le PACT de la Charente Maritime ;*

*Habitat & Développement Océan ;
L'OPH de la Charente-Maritime (Habitat 17) ;
L'OPH de Rochefort (Rochefort Habitat Océan)
La SA Atlantic Aménagement ;
L'ESH Le Foyer ;
L'ESH Immobilière 3F ;
La SEMIS ;
La Mission Locale du Pays Royannais ;
Les CCAS des communes ;
Les Agences Immobilières à Vocation Sociale ;
Les associations caritatives œuvrant dans le domaine du logement ;
Le SIVOM Presqu'île d'Arvert ;
Le Centre Socio-culturel du canton de Cozes ;
...*

Les personnes morales et ressources, qui auront accepté d'être associées à l'élaboration du PLH, seront invitées à participer et à s'exprimer via des ateliers et/ou des réunions de travail et informées de l'avancée de l'étude.

- **de solliciter** de l'Etat et des collectivités territoriales la subvention maximale en la matière pour couvrir les frais d'étude,
- **d'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération (solliciter des subventions, lancer les procédures de sélection d'un prestataire, signer et notifier les marchés nécessaires...) ;
- **de notifier**, conformément aux articles R.302-5 et R.302-6 du Code de la construction et de l'habitation, la présente délibération au Préfet du département de la Charente-Maritime et aux personnes morales associées à l'élaboration du PLH.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente Déléguée

Danielle CROCHET

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le : **09 JUL. 2013**

Publié ou notifié le :

Pour le Président,
La Directrice Générale
des Services Techniques

Cécile DUCOS